

Les dirigeants de Fortis appelés à expliquer le dépeçage du groupe

L'avocat Mischaël Modrikamen demande à la juge De Tandt d'entendre Philippe Bodson et Jan Michiel Hessels.

Au nom de quelque 600 actionnaires de Fortis (détenant environ 6 millions de titres), l'avocat Mischaël Modrikamen a transmis à la présidente du Tribunal de commerce de Bruxelles, en vue d'une audience qui aura lieu mardi prochain, une liste de questions qu'il souhaite poser à Philippe Bodson (administrateur) et Jan Michiel Hessels (vice-président du conseil, remplaçant Maurice Lippens), les deux dirigeants physiquement présents lors de la vente du groupe à l'Etat néerlandais et à BNP Paribas. Si elle est acceptée par Madame De Tandt, qui devrait rendre son ordonnance mercredi ou jeudi, cette «comparution personnelle» du groupe Fortis (et non de témoins) aurait le mérite d'être immunisée de toute possibilité d'appel, selon des juristes.

Les questions, dont nous avons pu prendre connaissance, tentent de valider ou d'infirmer le scénario rapporté par le cabinet Modrikamen, à savoir la machination des Néerlandais visant à asphyxier le groupe, puis son dépeçage consenti par des autorités belges paniquées. Contrairement à ce qui avait été convenu le 28 septembre en vue de la nationalisation du groupe, l'Etat néerlandais n'aurait en effet jamais versé les 4 milliards d'euros destinés à Fortis bank Nederland. Un consortium de banques néerlandaises auraient ensuite, de façon manifestement concertée, mis fin à des lignes de crédit de 16 milliards d'euros au bénéfice de la banque en



Philippe Bodson (à gauche) et Jan Michiel Hessels, les deux dirigeants de Fortis physiquement présents lors de la vente du groupe aux Hollandais et à BNP Paribas, apporteront-ils des éclaircissements aux actionnaires?

difficulté. Le coup de grâce viendra de la Banque centrale néerlandaise, qui laissera à sa seule homologe belge le soin d'assurer le funding du groupe... dont une bonne partie était pourtant destinée à son bras néerlandais.

L'«Emergency Lending Arrangement» émis par la Banque nationale de Belgique épuisé (une ligne de 63 milliards d'euros mise d'urgence à la disposition de Fortis), les

Belges étaient mûrs pour se faire plumer. Par les Hollandais le 3 octobre puis, l'épuisement de plusieurs nuits de négociations aidant, par les Parisiens le 5 octobre.

L'ASSURANCE AVEC L'EAU DU BAIN

Et, tant qu'on y est, sur l'activité assurance également... La convention signée avec l'Etat néerlandais, dont l'avocat a obtenu copie (une page

annotée d'inscriptions à la main), ne mentionne pas de valorisation séparée pour l'activité d'assurance, évaluée après coup pour 4 milliards d'euros contre 12,8 milliards pour l'activité bancaire.

On s'étonnera par ailleurs que BNP n'était dans un premier temps pas preneur de Fortis Insurance Belgium. Pourquoi la banque française l'a-t-elle été par la suite? Le management de Fortis, qui n'au-

Interrogation sur l'avenir de la joint-venture Delta Lloyd-ABN

La Direction générale Concurrence de la Commission européenne a fait état, jeudi, du retrait de l'annonce du rachat par Fortis de la branche néerlandaise de Delta Lloyd ABN Amro Verzekering Holding. La Commission n'a pas souhaité donner de plus amples informations sur le dossier.

Après avoir acquis ABN Amro l'an dernier, Fortis et Delta Lloyd avaient annoncé en mai 2008 la tenue de négociations. Fortis entendait ainsi mettre la main, pour 500 millions d'euros, sur les 51 % détenus par Delta Lloyd dans la coentreprise que

la filiale de l'assureur britannique Aviva formait avec ABN Amro. Par cette opération, Fortis entendait étendre le concept belge de bancassurance aux Pays-Bas.

Delta Lloyd et ABN Amro ont déclaré jeudi qu'ils espéraient toujours obtenir un accord sur la participation de 51% dans la joint-venture. «Le processus d'acquisition des parts de Delta Lloyd n'est pas terminé», a indiqué un porte-parole d'ABN Amro, confirmant les propos tenus au sein de Delta Lloyd. Du côté de Fortis, on s'est refusé à tout commentaire.

Reuters

rait même pas rencontré celui de BNP, souhaitait-il explorer d'autres solutions que la cession, dans l'urgence, des activités bancaires et d'assurance? Si oui, qui a pris la décision de vendre et pourquoi?

Enfin, l'avocat prend soin de demander si BNP assure déjà le funding de Fortis Banque ou si la mise sous séquestre de ces titres promis à la banque française a une chance d'être acceptée par la juge, saisie ici en référé.

LIPPENS, VOTRON ET MITTLER ASSIGNÉS POUR MENSONGE

Par ailleurs, un cabinet d'avocats d'Amsterdam, également mandaté par des actionnaires de Fortis, a assigné devant la justice néerlandaise

l'ancien président Maurice Lippens, l'ancien directeur général Jean-Paul Votron et l'ancien directeur financier du groupe Gilbert Mittler, pour tromperie.

«Nous voulons obtenir 10 euros par action de réparation pour la période allant de janvier à juin de cette année, où ils ont trompé les actionnaires en affirmant que tout allait bien», a déclaré l'avocat Hendrik Jan Bos, en référence au plan d'urgence annoncé fin juin par le groupe pour trouver 8 milliards d'euros. L'avocat estime que les trois hommes sont suffisamment fortunés ou sont assurés pour faire face aux dommages et intérêts auxquels ils pourraient être condamnés. ♦ Jean-Yves Klein